



Les signatures se valent elles?

Par **wilhmick**, le **31/10/2015** à **02:48**

Bonjour,

Nous sommes une association nouvelle et la semaine dernière, dans l'urgence d'un projet financier, le vice-président et le trésorier ont confirmé, par leurs signatures, un contrat proposé par une administration à notre association. Bien sûr, tous les membres-adhérents ont été conviés à cette réunion d'information et tous ont approuvé leur action. Moi, Président, je n'ai pu être présent car j'étais en déplacement dans le cadre du travail.

Question :

Est-ce qu'ils ont le droit de se réunir sans le président ?

Y aura-t'il des problèmes à l'exécution du contrat ?

Les signatures de ces deux personnes valent elles la mienne ?

Merci.

Par **moisse**, le **31/10/2015** à **07:46**

Bonjour,

[citation]Est ce qu'ils ont le droit de se réunir sans le président?[/citation]

Oui.

Rien n'est fait dans votre dos, c'est vous qui êtes en charge d'organiser les réunions du bureau ou du CA.

Alors autant prévoir d'être présent.

[citation]Y aura t'il des problèmes à l'exécution du contrat? [/citation]

Il vaut mieux espérer que non.

[citation]Les signatures de ses deux personnes valent elles le mien?[/citation]

Non

Sauf si vous avez donné mandat pour signer, compte tenu de votre absence.